

**Compte-rendu de la réunion du Groupe Lettres élargi
Paris ,17.05.01, matin.**

Ordre du jour plus chargé que le nombre de participants (une douzaine) ! Mais les échanges ont été consistants, malgré un déséquilibre en faveur du lycée.

1. Les nouveaux programmes de lycée

- le vote au CSE du 03.05.01 : les programmes de Seconde et de Première ont été adoptés à une large majorité. Le Snes s'est abstenu pour les motifs exposés par Denis Paget dans sa déclaration (publiée sur le site), parmi lesquels : programmes trop exclusivement littéraires, qui ne tiennent pas assez compte de la diversification nécessaire, notamment pour les sections technologiques ; introduction jugée déséquilibrante du théâtre en Première ; épreuves de certification (=EAF) toujours inconnues ; TPE non intégrés à la problématique des programmes ; consultation déficiente ; fonte des modules...
On rappelle que le programme sera théoriquement en " expérimentation généralisée " en 2001-2002...Pb : les manuels sont déjà prêts et il faudra les choisir (pour plusieurs années ?) à la rentrée !
- La place et la conception de l'histoire littéraire : discussion sur un pb récurrent.
Dénoncer, comme A. Viala, les cadres artificiels de l'histoire littéraire, construction idéologique datée, ne doit pas conduire à faire moins d'histoire, au contraire. L'approche diachronique des textes est essentielle, même si elle reste assez schématique au lycée, où l'on n'a guère le loisir de s'immiscer dans les querelles universitaires. :
L'orientation des nouveaux programmes est de privilégier de grands moments de l'histoire littéraire (ex. " le théâtre de Shakespeare ") en s'appuyant sur les connaissances historiques générales censées avoir été acquises au Collège ; mais l'élève est-il en mesure de construire tout seul cette mise en perspective historique, comme le prescrivent les instructions ?
Autre approche : faut-il vraiment avoir étudié l'histoire littéraire pour réussir l'EAF ? Les dissertations portent de moins en moins sur l'évolution d'un genre...

2. L'EAF Feuilleton suspendu mais pas fini ! Sa définition relève de la DESCO.

- a) maquette 1, publiée le 02.03.01. Analyse critique élaborée par le groupe Lettres après consultation express des correspondants disponibles, puis note préparée par Denis Paget, qui reprend notre analyse sur l'oral mais réécrit complètement la partie sur l'écrit. Les amendements proposés par le groupe sur cette réécriture ne sont pas retenus (tous ces textes sont sur le site Lettres).
- b) maquette 2, publiée en avril sur le site de l'Académie d'Aix-Marseille, bientôt désavouée par le cabinet ! Vraisemblablement un ballon d'essai, qui entre autres nouveautés généralise l'interrogation orale hors liste (texte également sur le site).
- c) article dans l'US de Denis P. Celui que le groupe Lettres avait préparé demandait aussi le report de la nouvelle EAF à 2003 mais ne répondait pas à la polémique déclenchée dans un encart du *Monde* sur la place et la conception de la littérature présentes dans la réforme.
- d) maquette 3, transmise confidentiellement au Snes. Le groupe Lettres, consulté le 8 mai, remet le lendemain une analyse critique de ce document, dont Denis P. intègre bon nombre d'éléments (sauf sur le sujet d'invention) dans la nouvelle note qu'il fait parvenir à la DESCO. Ces textes, encore confidentiels (pourquoi ?) seront publiés dès que possible sur le site.
- e) depuis, aucun retour du MEN...Plus le temps passe, plus le report de l'EAF semble raisonnable. Mais jusqu'à présent, le doyen de l'IG, M. Baconnet, y est farouchement hostile. Et les manuels arrivent !

Les grandes lignes de la dernière maquette de l'EAF [on vient d'apprendre qu'une 4^{ème} mouture est en préparation !]

ECRIT

- elle vérifie les mêmes compétences et connaissances que le texte d'Aix-Marseille.
- la place de l'éventuel document iconographique dans le corpus est clairement relativisée.
- les questions communes préalables se limitent à une ou deux et peuvent même être absentes. Le barème est donc variable : mini 0pt., maxi 6pts (séries générales) et 8pts (séries techno).
- le sujet A (=commentaire) porte sur un texte (intégral ou partiel) du corpus explicitement qualifié de " littéraire ". Il peut s'agir d'un commentaire comparé. C'est une lecture personnelle justifiée par des

observations de forme et présentée de façon organisée. En séries techno, le sujet guide le candidat.

- le sujet B (=dissertation) s'appuie également sur le corpus et porte sur le programme de 1^{ère}, enrichi des lectures (cursives ?) et de la culture personnelle du candidat. Elle est définie comme une réflexion personnelle et argumentée.
- le sujet C (=invention) est longuement développé. C'est une écriture sous contrainte corrélée à tout ou partie du corpus et aux objets d'études de Première. Trois orientations possibles : *argumentation directe* (article, lettre, discours, dialogue, monologue délibératif, essai, récit autobiographique) ; *amplification* (suite, début, ajout) ; *argumentation indirecte* (fable, apologue).

ORAL (durée 20', prép. 40', coef 2 toutes séries)

- la " liste " devient un " descriptif des lectures et activités " de l'année, indiquant clairement et exhaustivement contenu et progression (dont les lectures cursives).
- épreuve en 2 parties : 2x10', 2x10pts.
- 1^{ère} partie : exposé sur un texte tiré du " descriptif " et assorti d'une question proposée par l'examineur, le tout en relation avec un objet d'étude de 1^{ère}. Le candidat organise son étude en fonction de l'axe indiqué, en justifiant sa réponse par des analyses précises du texte. Il doit donc produire un travail argumentatif original, et non une simple récitation de cours.
- 2^{ème} partie : entretien sous forme d'élargissement, dans le cadre du même objet d'étude. Le texte étudié est mis en relation avec un texte inconnu choisi par l'examineur, ou une des lectures cursives mentionnées dans le " descriptif ", ou l'œuvre intégrale correspondant à l'extrait étudié, ou l'objet d'étude concerné (mais la " question de cours " est proscrite).

Débat critique sur cette nouvelle maquette d'EAF

ORAL

- l'objectif est en fait d'interdire le cours magistral...
- épreuve inéquitable : le candidat peut tomber aussi bien sur un tx étudié en classe que sur une lecture cursive !
- alourdissement de la tâche du prof : gestion et contrôle des lectures cursives.
- alourdissement de la tâche de l'examineur : gros travail préalable sur la (les) ex-liste(s) des candidats ; mission impossible lors de l'épreuve, quand on sait l'abattage que représente une journée d'oral...

ECRIT

- sur le *corpus* : pas de garantie sur la qualité littéraire des tx proposés ; inquiétude pour la qualité de reproduction des docs iconographiques, sauf à se limiter à des dessins élémentaires ; pas de temps supplémentaire prévu pour la lecture.
- sur le *barème* : on peut encore baisser le poids relatif des questions préalables : 4pts (séries géné) et 6 pts (séries techno) ; la qualité de la langue n'est pas explicitement évaluée.
- sur le *commentaire* : le commentaire comparé, inabordable pour la majorité des élèves, exigerait une longue préparation spécifique ; les remarques formelles ne suffisent pas à étayer un jugement : risque de retomber dans un formalisme techniciste ; les parcours d'étude semblent une bonne formule en séries techno.
- sur la *dissertation* :
 - a) crainte que le corpus permette à un candidat passablement ignorant de s'en sortir trop bien (exemple de l'histoire, où l'étude de documents atteint facilement 10-12) - mais en français, peut-on vraiment exploiter le corpus sans connaissance ni culture ?
 - b) inquiétudes sur la présence d'un document iconographique : quelle qualité ? quel traitement ? (pb de la formation des profs) .
 - c) rejet d'une dérive de la dissertation vers une épreuve de synthèse type BTS.
 - d) difficulté à préparer sa classe à une épreuve de dissertation dans le cadre d'une thématique ou d'une problématique : il peut arriver que l'œuvre étudiée dans l'année ne permette pas de traiter le sujet du bac (exemple vécu sur *Maîtres & valets* : le seul sujet possible devient alors descriptif, sans intérêt) => un vivier d'œuvres (sur le modèle des Langues Anciennes ?) éviterait peut-être ces accidents.
- sur l'*invention* :
 - a) certes, elle permettrait à l'élève vraiment littéraire de pouvoir s'exprimer. S'il s'agit d'invention littéraire, l'exercice paraît intéressant, mais très chronophage : à réserver aux ateliers d'écriture ou aux modules

(ce qui exclut la classe de 1^{ère} et donc sa présence à l'EAF !). L'esprit de ces ateliers, d'origine anglo-saxonne, est toutefois critiqué : ils visent essentiellement à produire des textes efficaces et adaptés à un public-cible = dérive techniciste, loin de la création authentique.

- b) les questions préalables accentuent cette dérive techniciste en bridant l'écriture.
- c) dans sa note à la Desco, Denis Paget rejette à juste titre l'amplification, déjà dénoncée par Rousseau dans une lettre à M. de Mably !
- d) danger d'une invention argumentative : un élève de cet âge a-t-il assez de distance sur lui-même pour reprendre à son compte des arguments qui ne sont pas les siens ? Jeu de rôle qui invite souvent au conformisme idéologique et favorise tous les anachronismes...
- e) débat sur la place des textes non littéraires : certes, on peut trouver des textes non littéraires de qualité, qui peuvent donner lieu à un travail formateur et exigeant (*résumé* ou *analyse argumentative*). Mais ce que les collègues redoutent, c'est de se retrouver, dans le cadre de l'invention non littéraire, face à des "soupes" idéologiques du niveau du café du commerce, aussi détestables qu'innotables....

Il ressort de ce qui précède que le débat est loin d'être clos et que la nouvelle EAF, qui reste à définir dans la concertation, doit être différée d'un an.